

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUILLET 2016 À 18 h 30**

L'an deux mil seize, le lundi 11 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 4 juillet 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

PRÉSENTS : Yves ARCHAMBAUD, Bernard GUILLET, Patrick BARTHOU, Steve BLANCHARD, Hervé BOISSON, Michel DROUILLARD, Véronique FRÉDÉRIC, Stéphane GENAUDEAU, Christian GOUIN, Mariannick LAURAINÉ et Sylvie LAVILLE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Michel DROUILLARD a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 23 mai 2016 est adopté à l'unanimité. Monsieur GUILLET tient à préciser qu'il s'était abstenu de voter le virement de crédits pour les travaux de voirie de la Coissonnée pour marquer sa désapprobation sur la réalisation des travaux qui rendent la circulation dangereuse dans le virage (la route fait 2,50 m de large et le trottoir entre 2,10 m et 3,35 m).

2016/07/01 - DÉCISION MODIFICATIVE 3 (CUMULUS POUR LOGEMENT)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a fallu changer le cumulus du logement place de la Mairie et que nous n'avons pas prévu la dépense au budget. Il convient de voter les crédits suivants :

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
2313 - 051	Constructions	880,00 €	
2313 - 050	Constructions Mairie	- 880,00 €	
	TOTAL	0,00 €	

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, en dépenses et recettes les crédits ci-dessus pour comptabiliser les opérations d'ordre budgétaires.

2016/07/02 - SDEER : MISE EN LUMIÈRE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 04 avril dernier par laquelle le devis du SDEER avait été accepté pour 14 407,95 €. Certaines modifications ont été demandées et le nouveau devis s'élève à 15 194,72 € dont 50 % à la charge de la commune soit la somme de 7 713,63 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le devis du SDEER,
- de faire réaliser les travaux,
- de rembourser la dette en 5 annuités,
- de prévoir la dépense aux budgets primitifs concernés,

de charger Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

2016/07/03 - SUBVENTION MVC686

Monsieur le Maire précise que l'association MVC686 a participé à notre cérémonie du 10 juillet avec des véhicules de la dernière guerre et qu'il convient de leur allouer une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de leur octroyer 50 €.

2016/07/04 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR FAIRE FACE À DES BESOINS TEMPORAIRES

(EN APPLICATION DES ARTICLES 3 ET 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3 et 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Considérant que ces mêmes besoins du service peuvent nécessiter le recrutement dans les plus brefs délais d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par les articles 3 et 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles, ainsi que pour répondre, lorsque les besoins du service le nécessitent, à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité. Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,

- Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

2016/07/05 - INTÉGRATION DES ÉCRITURES SUITE À LA DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE CCAS DE ST SEURIN DE PALENNE

Suite à la dissolution du budget annexe CCAS de ST SEURIN DE PALENNE et l'intégration des écritures dans le budget de la commune de ST SEURIN DE PALENNE, il y a lieu de procéder comme suit :

L'excédent de fonctionnement reporté, compte 002 du budget annexe CCAS de ST SEURIN DE PALENNE transféré à la commune de ST SEURIN DE PALENNE, s'élève à 137,34 €.

Le nouvel excédent de fonctionnement de la commune de ST SEURIN DE PALENNE, compte 002, s'élève à 56 326,97 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir les crédits suivants :

Section de fonctionnement :

- Fonctionnement recettes	compte 002	pour	+ 137,34 €
- Fonctionnement dépenses	compte 64131	pour	+ 137,34 €

2016/07/06 - LUCIDE 17

Le conseil municipal décide de participer, cette année encore, à l'opération « Octobre rose » pour le dépistage du cancer du sein.

2016/07/07 - ÉGLISE : TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Outre les travaux supplémentaires décidés lors de la dernière réunion, il convient de rajouter la peinture des portes de l'église, soit :

JEANNEAU-CARDINAL + 1 125,96 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de signer tout document en ce sens.

2016/07/08 - SALLE DES FÊTES : SUIVI DES TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 07 décembre dernier par lequel le conseil avait souhaité que le devis du Cabinet MOREAU, pour le suivi des travaux, soit revu à la baisse (2 500 € au lieu de 3 250 €).

Après avoir négocié, Monsieur le Maire a obtenu la diminution demandée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis du Cabinet MOREAU qui s'élève à 2 500 € HT, soit 3 000,00 € TTC, et charge Monsieur le maire de signer tout document relatif à cette affaire.

2016/07/09 - AUTORISATION D'ADHÉSION CHÔMAGE POUR LES AGENTS CONTRACTUELS

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'adhérer à l'assurance chômage pour les agents contractuels non titulaires.

À l'unanimité, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer tout document à ce sujet.

2016/07/10 - QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que les élections présidentielles auront lieu les 23 avril et 07 mai 2017, et les législatives les 11 et 18 juin 2017 pour que chacun soit présent pour assurer son tour de garde au bureau de vote.
- Bernard GUILLET demande que des panneaux de signalisation soient mis en place lorsque l'agent technique travaille sur le bord des routes.
- Si un défibrillateur était posé, à l'extérieur, quelles seraient les modalités de prise en charge par l'assurance en cas de vol ou de détérioration ?
- Dominique AUDOIN a piégé 24 ragondins dans les champs de Mr et Mme FREDERIC.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19 h 40.

Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

B. GUILLET

P. BARTHO

S. BLANCHARD

H. BOISSON

M. DROUILLARD

V. FREDERIC

S. GENAUDEAU

C. GOUIN

M. LAURINE

S. LAVILLE